

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 38 (1991)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

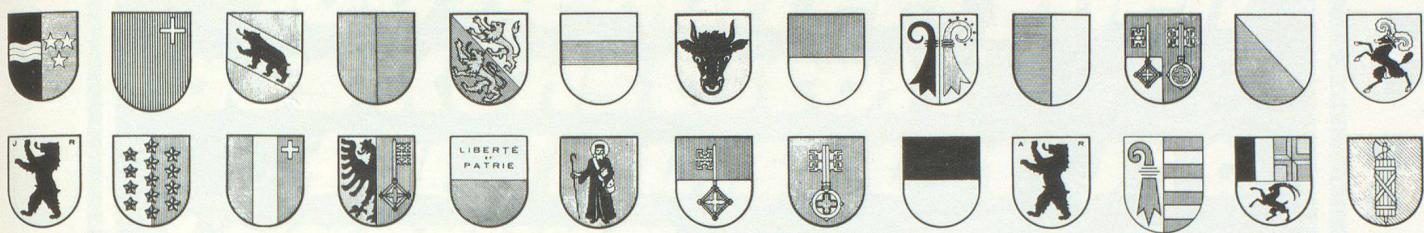
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



zuständigen Stellen wohl gehört werden.

Als in diesem Kreis zu erwartendes Thema kam der Vorsitzende auf die Reform ZS 95 zu sprechen, in welcher die Konferenz der kantonalen Chefs als repräsentativer Partner mit dem Bundesamt für Zivilschutz in Vertretung der Kantone und ihrer Gemeinden eine enge Zusammenarbeit pflegt. Eine Kostprobe davon war die Vernehmlassung des bereinigten Grundmodells ZS 95 (Dezember 1990) zuhanden der kantonalen Zivilschutzdirektoren. Vertiefte Detailberatungen folgen zurzeit. Hier brachten und bringen die Kantone ihre praktischen Erfahrungen von der Zivilschutzarbeit mit ein.

Gruss der Berner Regierung

Die wie erwähnt anderweitig beanspruchte Berner Regierung liess ihre Grüsse wie auch eine Botschaft überbringen durch den Sekretär der Berner Militärdirektion, Peter Rolf Hubacher. Hubacher begann seine Kurzansprache mit einem Kompliment an das hohe Zi-

vilschutzprofil des Standes Bern, das in weiten Teilen geprägt ist durch die Persönlichkeit des kantonalen Chefs, Franz Reist, alias «Mister Zivilschutz». Nach dieser positiven Einleitung flossen jedoch Wermuthstropfen in den leichten Redeton des Sekretärs; es habe – so Hubacher – die jüngsten UNIVOX-Studie die schwindende Bereitschaft zum Wehrwillen offengelegt und damit auch den verminderten Willen der Schweizer Bürger zur Verteidigung kundgetan. Das Bedrohungsgefühl – Stichworte waren Asylantenströme, Terroranschläge, Naturkatastrophen usw., jedoch verursacht nach wie vor ein ausgeprägtes Bedürfnis nach Schutz. Hier, so führte Hubacher nachhaltig aus, liegt die Chance des Zivilschutzes: sie existiert heute, morgen und vor allem ab 1995, wenn mit der Reform und Anpassung den effektiven Bedürfnissen auch praktisch Rechnung getragen werden kann. Hubacher schloss mit dem überzeugenden Appell «Zivilschutz mit Zukunft – Zukunft mit Zivilschutz». □

et secourir, car elle ne saurait entrer en concurrence (déloyale) avec des organisations spécifiques et mieux formées à cet effet.

Ainsi que l'a encore souligné le Chef supérieur de la protection civile, celle-ci reste un instrument de second échelon. Mais il convient d'examiner sérieusement pour le futur, comment certains secteurs de la protection civile pourraient fournir leur appui à des organisations de premiers secours.

Le Conseiller fédéral Koller a ensuite résumé en 6 points ce que l'on attend de la protection civile pour le futur:

- les mesures de la protection civile doivent être *simples et claires*;
- il faut donner des *informations objectives et ouvertes sur les limites qu'elle ne doit pas franchir*;
- la protection civile doit davantage se concentrer sur les secteurs où elle est mieux à même d'agir que les autres organisations, à savoir: protéger et assister la population;
- il faut renforcer et adapter au mieux les *OPL dans les communes en tant qu'éléments souples d'intervention*;
- il faut conférer un caractère professionnel hautement qualifié à l'instruction et aux organisations PCi pour en soutenir et en améliorer la renommée;
- la protection civile doit offrir ses bons offices d'une façon appropriée et apprendre à les «vendre» correctement.

Pour clore son exposé, le Conseiller fédéral Koller a souligné que la protection civile suisse pouvait fort bien servir de modèle pour l'autres Etats.

Une protection civile pour le futur Un futur pour la protection civile

Les chefs des offices cantonaux de la protection civile de la Suisse, réunis au sein de la conférence du même nom, se sont retrouvés pour leur Assemblée annuelle de 1991 qui a lieu traditionnellement au début de l'été, le 21 juin, à Berne, lieu d'activité de leur président actuel, Franz Reist. Celui-ci a pu souhaiter la bienvenue à l'orateur du jour, le Conseiller fédéral Arnold Koller, lequel a énuméré dans son exposé les six thèses relatives à la protection civile 95.

Le Conseiller fédéral Koller a souligné, entre autres, l'excellente impression que lui ont laissée les travaux accomplis par la PCi bernoise lors de son engagement pour nettoyer les forêts de l'Axalp, en dessus de Brienz. Il a fort apprécié cette «activité» de temps de paix que les formations de la PCi bernoise ont accomplie. Mais cela ne doit pas pour autant occulter les autres tâches de protection de la population. En effet, compte tenu de l'instabilité politique actuelle, notamment au proche Orient et dans les pays de l'Est, les menaces restent nombreuses et variées.

Même si, a poursuivi le Conseiller Arnold Koller, le rapport sur la politique

suisse de sécurité souligne que la probabilité d'un conflit armé est très faible, il ne faut pas perdre de vue la double mission de la protection civile qui consiste à «protéger et assister, puis secourir et sauver» la population. C'est dans ce sens que doit être réalisé la réforme PCi 95.

S'agissant de «protéger et assister» la population, la protection civile accomplit même un mandat exclusif. Cette partie de sa mission a un effet préventif, car la PCi l'exerce aussi bien pour limiter des risques que pour diminuer les dommages.

Quant à «secourir et sauver», a poursuivi l'orateur, la protection civile se présente comme un instrument auxiliaire de secours en cas de catastrophe. La possibilité qu'elle intervienne dans ce domaine est beaucoup plus probable que dans le précédent. Par ailleurs, en règle générale, l'ampleur des dommages est beaucoup plus faible dans les catastrophes mais celles-ci surviennent par contre soudainement et sans préalable.

Malgré cela, la protection civile n'a pas pour mission d'intervenir comme moyen de premier secours pour sauver

NEUKOM 

Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hinwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 01 01